

Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 25 septembre 2023 – 17h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 15/09/2023

Présents : Vincent BERTOLDO, Annick BESSIERE, Céline HUGUES, Pierre MICHEL, Boris MONNIER (arrivé au point 5), Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absente excusée : Nadège CETTOUR, Boris MONNIER

Absent : Dominique GUEYTTE

Secrétaire de séance : Jean-François ROUSSOT

- 1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance** : Jean-François ROUSSOT
- 2. Procès-verbal du 31 juillet 2023 approuvé.**
- 3. Actes signés par le Maire dans le cadre de ses délégations** : NEANT
- 4. Renouvellement contrat de prestation cantine – ADSEA – année scolaire 2023-2024 : Délibération DCM2023-07-01**

Au vu des augmentations de charges liées à l'inflation auxquelles l'ADSEA 05 – ESAT de Rosans fait face, une augmentation du prix du repas est proposée. Le prix proposé est de 5,65 € HT soit 5,96 € TTC, hors pain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tarif du repas à 5,65 € HT soit 5,96 € TTC, autorise le Maire à signer le nouveau contrat avec l'ADSEA 05 – ESAT de Rosans et approuve la prise en charge de la fourniture du pain par la commune auprès de la boulangerie de Rosans.

- 5. Rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées sur l'évaluation des charges transférées au titre de l'exercice 2023 : Délibération DCM2023-07-02**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le rapport 2023 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui valorise les charges correspondant au transfert à la CCSB de l'aménagement, du développement et de l'entretien des sites d'escalade de Châteauneuf de Chabre (commune de Val Buëch Méouge), du Bec de l'Aigle (commune de Savournon), de Sigottier (commune de Sigottier) et du Villard (commune de Ventavon).

- 6. Convention fixant les modalités de participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école de Rosans : Délibération DCM2023-07-03**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé que la participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école de Rosans pour les enfants non-résidents sur la commune de Rosans pour l'année scolaire 2023-2024 resterait à 900 € par élève, et a autorisé le Maire à signer ladite convention.

- 7. Zones d'accélération des énergies renouvelables – information et projet**

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables entend accélérer le développement et la production des énergies renouvelables sur tous les territoires.

Il appartient aux communes d'identifier les zones et parcelles (toitures) qui présentent un potentiel d'implantation d'énergies renouvelables et de les transmettre au préfet d'ici la fin de l'année.

Le Maire a sollicité l'appui de Territoire d'énergie 05 et du Parc naturel régional des Baronnies provençales pour cette identification. Une réunion publique sera organisée pour partager des propositions.

8. Programme National Village d'Avenir – information et candidature

Le programme Villages d'Avenir est un dispositif mis place par l'Etat et porté par l'ANCT. Sa déclinaison est départementale et consiste à accompagner les petites communes (- de 3500 habitants) dans leur projet. 1 à 2 chefs de projets seront embauchés par les préfetures pour accompagner les communes dans l'ingénierie.

Les communes ont jusqu'au 10 octobre pour candidater de la manière suivante :

- ✓ La constitution de grappes de 2 à 8 communes contiguës portant une dynamique collective ;
- ✓ La constitution de grappes de 2 à 8 communes non contiguës mais situées dans la même intercommunalité ;
- ✓ Une commune seule ayant une fonction de centralité.

En fonction des demandes, la préfeture pourra provoquer des regroupements par grappe de communes. Le 31 octobre, la liste des communes retenues sera transmise à l'ANCT par le préfet.

La commune de Rosans sera candidate.

9. Questions diverses :

- Une réflexion sur un SIVU de gestion de l'eau avec les communes voisines est envisagée.
- Mme Justine NICOLIN, médecin généraliste sur la commune de Rosans les mardis et jeudis, viendra échanger avec le conseil municipal d'ici la fin de l'année pour faire le point sur l'accès aux soins.
- Jean-François ROUSSOT informe qu'une réunion sur les jardins partagés est prévue durant la 2^{ème} quinzaine d'octobre afin de délimiter les terrains.
- Du 3 au 15 octobre 2023, l'exposition « Les Hameaux de forestage de Harkis » s'installe à la salle des fêtes du Grand Pré, avec une inauguration le 6 octobre à 18h. Nicolas ROSIN assurera les permanences tous les jours de 15h à 18h.
- Le 10 octobre 2023, 2 composteurs mis à disposition par la communauté de communes vont être installés sur la commune : le premier sur la place du Fer à cheval à côtés des poubelles et le second vers le camping à côté des poubelles. Un apéritif clôturera cette installation et sera l'occasion de vous présenter le fonctionnement.
- Le dimanche 15 octobre 2023 à 18h30, l'association le Murmure des Carillons organisera une manifestation sur la place de la Tour.
- Le Trail du Fourchat a été décalé au 22 octobre 2023 sous réserve.
- Prochain conseil municipal le 23 octobre 2023.

La séance publique est levée à 19h30.

Vu le présent compte-rendu,

Le 26 septembre 2023.

Lionel TARDY, Maire.